



*Tei fier  
qui ne tue pas*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08/03/2021**

**COMPTE-RENDU DU 11/03/2021**

Après approbation des procès verbaux des délibérations du Conseil précédent, les élus avaient à se positionner sur les questions suivantes :

- La convention de délégation de la Compétence eaux pluviales de la CA2BM à la Commune pour un an renouvelable 2 fois
- Des sollicitations diverses de subventions auprès des organismes ad hoc
  - ✓ La Région pour la restauration de notre éclairage public (de nouveaux candélabres, de l'éclairage LED, dans de nombreux secteurs :
    - Axe Pont rouge, Neuville
    - Béguinage, la Tourberie, Rue des Prés
  - ✓ Etat pour la sécurisation de la RD 143 en centre-bourg
  - ✓ FDE (Fédération Départementale de l'Energie)
  - ✓ Département
- Un débat a ensuite été lancé au sein du Conseil sur le Règlement Local de Publicité intercommunal sur la nécessité de déterminer une démarche collective sur ce qui est acceptable en terme de publicité dans nos communes qu'elles soient de plus ou moins de 10000 habitants.
- D'autres questions telles que la vente d'une parcelle de terre en zone naturelle dont le montant serait affecté à conforter le patrimoine de la Commune.

D'autres informations telles que :

- Le rejet de la plainte de Madame LEBAS contre le résultat des Elections Municipales par le Conseil d'Etat.
- La création d'une 4<sup>ème</sup> classe de maternelle en septembre prochain à notre école.

**Le Maire,**



**Joël LEMAIRE**